



COTISATION ANNUELLE 2018-2019

Ligue Auvergne Rhône Alpes



N° Association FFSE :

Nom de l'entreprise :

Nom de l'Association (en toutes lettres) :

Président de l'Association :

Nom : Prénom :

Adresse complète du siège social :

Mail :

Tel : Port : Fax :

Correspondant désigné :

Nom : Prénom :

Adresse complète :

Mail :

Tel : Port : Fax :

GRILLE DES COTISATIONS 2018 - 2019

Suite à la décision de l'Assemblée générale du 29 mars 2008, il a été décidé que la cotisation annuelle des clubs sera décomposée ainsi :

- une cotisation fédérale calculée en fonction de l'effectif de chaque club,
- une cotisation régionale calculée en fonction de l'effectif de chaque club, et dont le montant par tranche est fixé pour tous les clubs de la Ligue.

Vous trouverez ci-dessous le montant total à régler en fonction de l'effectif choisi. Le chèque global est à envoyer à l'ordre de la FFSE.

Effectif : _____

Tranche	Nombre de licenciés/adhérents FFSE	Cotisation 2018 - 2019 en € *
Tranche 1	3 à 20	80€
Tranche 2	21 à 50	150€
Tranche 3	51 à 100	240€
Tranche 4	101 à 500	390€
Tranche 5	501 à 1000	530€
Tranche 6	> 1000	730€

*Responsabilité Civile Club incluse et cotisation régionale incluses.

Les tarifs de cotisation au niveau national uniquement sont disponibles sur www.ffse.fr